



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

21^{ème} séance du mardi 28 mai 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition de M. Bruno Corthésy (1 sign.) : « Pour la réalisation d'un passage piéton direct entre la gare du Flon et la gare CFF parallèle au tunnel du M2 »
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis, en vertu de l'article 73 *litt. a)* du Règlement du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-huit mai deux mil dix-neuf.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

21^{ème} séance du mardi 28 mai 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Alice Genoud et consorts : « Pour que les 20-30 ans puissent aussi monter dans le bus » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-huit mai deux mil dix-neuf.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

21^{ème} séance du mardi 28 mai 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Anita Messere et consorts : « Les Lausannois en marche dès l'enfance » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de refuser de prendre ce postulat en considération

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-huit mai deux mil dix-neuf.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

21^{ème} séance du mardi 28 mai 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2018/06 de la Municipalité, du 1^{er} mars 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Claude-Alain Voiblet intitulé « "Food Truck », quel statut pour ces restaurants à roulettes ? »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-huit mai deux mil dix-neuf.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

21^{ème} séance du mardi 28 mai 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2018/19 de la Municipalité, du 9 mai 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Séverine Evéquo et consorts « Toujours plus de deux-roues motorisés à Lausanne, limitons le bruit et la pollution au centre-ville, encourageons le scooter électrique ! » ;
2. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Aude Billard et consorts « Mise en place de stations de recharge pour deux-roues électriques avec toitures couvertes de panneaux solaires ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-huit mai deux mil dix-neuf.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

21^{ème} séance du mardi 28 mai 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « *Des principes de durabilité pour l’affichage publicitaire à Lausanne* »
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

décide :

de refuser de prendre ce postulat en considération

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-huit mai deux mil dix-neuf.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

21^{ème} séance du mardi 28 mai 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition de M. Antoine Thalmann et consorts (168 sign.) : « *La publicité nuit aussi à notre climat !* »
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-huit mai deux mil dix-neuf.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

21^{ème} séance du mardi 28 mai 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Céline Misiego et consorts : « *Pas de financement sans égalité* »
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-huit mai deux mil dix-neuf.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

21^{ème} séance du mardi 28 mai 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de Mme Latha Heiniger et consorts « *Exclusion de certaines familles dans l'accueil de jour : La barque est pleine !* »
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-huit mai deux mil dix-neuf.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

21^{ème} séance du mardi 28 mai 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de Mme Graziella Schaller et consorts « *Lausanne s'attaque à 3 addictions majeures chez les adolescents, mais oublie la cigarette électronique* »;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité inclue la cigarette électronique dans ses prochaines campagnes contre les addictions. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-huit mai deux mil dix-neuf.

Le président :

Le secrétaire :